

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 21

L'an deux mil dix  
Le 22 décembre à 18 h 00  
Le Conseil Municipal de la Commune d'ELLIANT (Finistère)  
Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de  
M. François LE SAUX, Maire.

Etaient présents : Jean-Michel LE NAOUR – Annie PICHON – Yves  
L'HELGOUALC'H – Gérard LE BEC – Charles DERVOET – Jean  
François LE TYRANT – Janice SAVAGE - Ronan GOYAT – Liliane  
DONNARD – Jean Jacques BERTHELOT – Marc TANGUY – Denis  
YAOUANC – Christine CAR – Chantal RANNOU – Jérôme RANNOU  
– Isabelle NOHAIC

Absents excusés ayant donné pouvoir :  
Odile LE GUIRRIEC donne pouvoir à Jean-Michel LE NAOUR  
Nelly LE NAOUR donne pouvoir à Charles DERVOET  
Damien FRANCES donne pouvoir à Annie PICHON  
Stéphane OLIVIER donne pouvoir à François LE SAUX

Absents :  
Philippe LE BORGNE – Iseult POTDEVIN-NICOLAS

Isabelle NOHAIC a été élue secrétaire.

**OBJET : Tarifs  
communaux 2011**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de fixer  
ainsi qu'il suit les tarifs communaux pour l'année 2011 :

	<b>Tarifs 2010 (en euros)</b>	<b>Tarifs 2011 (en euros)</b>
<b><u>Matériel, Main d'Oeuvre (tarifs horaires) :</u></b>		
Tracto-pelle	53.74	54.55
Camion - Epareuse	40.04	40.65
Heure de Main d'Oeuvre	23.12	23.47
<b><u>Tarifs divers :</u></b>		
Fourniture de terre noire (le m3)	5.78	5.87
Fourniture et transport de terre noire (le m3)	8.30	8.43
<b><u>Cimetières-taxes funéraires :</u></b>	14.08	14.30

<b><u>Cimetière-concession :</u></b>		
Concession/15 ans	137.16	139.22
Concession/30 ans	268.74	272.88
Concession/50 ans	404.29	410.35
<b><u>Columbarium-concession :</u></b>		
Concession/5 ans	93.00	94.40
Concession/10 ans	170.00	172.55
Concession/20 ans	330.00	335.00
<b><u>Piscine :</u></b>		
Visiteur et moins de 5 ans	1.15	1.20
De 5 à 18 ans	1.75	1.80
De 5 à 18 ans, carnet de 10 tickets	1.45	1.48
Adulte	2.65	2.70
Adulte, carnet de 10 tickets	2.22	2.25
<b><u>Transports scolaires (état trimestriel) :</u></b>		
Elliant	48.62	49.35
Rosporden	48.62	49.35
Demi-trajet	31.00	31.50
<b><u>Centre aéré :</u></b>		
Centre aéré journée	11.83	12.00
Supplément pour camp «été »	10.15	10.30
Centre aéré : ½ journée sans repas	5.85	5.94
Centre aéré : ½ journée avec repas	7.70	7.82
Garderie matin	1.11	1.13
Garderie soir (+ goûter)	1.35	1.37
Garderie matin et soir	2.01	2.04
Centre aéré – enfants de l'extérieur – (sauf Tourc'h)	Majoration + 30,00 %	Majoration +30,00%

Tarifs réduits pour les familles de conditions modestes suivant le tableau ci-après :

### **BAREMES 2011 (revenus 2009)**

	<b>BAREME 1 : - 15%</b>		<b>BAREME 2 : - 30%</b>		<b>BAREME 3 : -50%</b>	
	NET IMPOSABLE		NET IMPOSABLE		NET IMPOSABLE	
	1 PERSONNE	1 MENAGE	1 PERSONNE	1 MENAGE	1 PERSONNE	1 MENAGE
1 ENFANT	17 261	24 251	11 508	16 110	8 477	10 598
2 ENFANTS	20 713	27 618	13 881	18 413	9 535	11 656
3 ENFANTS	24 163	31 071	16 112	20 713	10 598	12 715
PAR ENFANT EN +	3 452	3 452	2 302	2 302	1 059	1 059

	TARIFS 2010	TARIFS 2011
<b><u>Loyer à usage d'habitation :</u></b> (montant de la caution : 1 mois de loyer)		
Log, 1 rue Pierre Loti (mensuel)	321.00	324.50
Log, Etage – 9 rue de la mairie (mensuel)	427.90	432.60
Log, rdc – 11 rue de la mairie (mensuel)	427.90	432.60
Log, N°1, rdc – rue Pasteur (mensuel)	417.50	422.10
Log, N°2, étage – rue Pasteur (mensuel)	417.50	422.10
Bat.ZA de Kérambars (trimestriel)	1850.80	1871.00
<b><u>Loyer de terrains :</u></b>		
Location de terrain, l'ha	136.60	138.65
<b><u>Droit de place – aire de Keryanic :</u></b>		
Borne camping-car (le jeton)	2.30	2.35
<b><u>Tarifs camping :</u></b>		
Adulte	2.00	2.03
Enfant – 7 ans	1.00	1.02
Emplacement	3.25	3.30
Voiture	0.95	0.97
Branchement électrique	2.20	2.24
Ordures ménagères	0.54	0.55
Tarif de groupe (colonie, centre aéré..)	1.53	1.56
Location annuelle emplacement mobil-home	1840.00	1860.00
<b><u>Restaurant municipal :</u></b>		
Repas enfant	2.64	2.68
Repas adulte	4.85	4.93
<b><u>Autres tarifs :</u></b>		
Fourniture de buses pour entrée de champ, le ml	18.92	19.20
Bitumage cour et accès privé, le m2	11.13	11.30
Enrobés à chaud, le m2	19.78	20.00
Stère de bois	12.00	12.20

**OBJET : Décision  
modificative n° 4**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de voter  
les décisions modificatives suivantes :

**Budget commune**

**Fonctionnement**

*Dépenses*

Article 6413 : personnel non titulaire 2 700 €  
Article 023 : virement à la section d'Investissement 53 000 €

**TOTAL 55 700 €**

*Recettes*

Article 6419 : remboursement sur rémunérations 2 700 €  
Article 752 : revenus des immeubles 53 000 €

**TOTAL 55 700 €**

**Investissement**

*Dépenses*

Programme 115 – maison de retraite 53 000 €  
Article 2031-041 : frais d'études 27 856.61 €  
Article 2315-041 : récupération avance forfaitaire 2 307.69 €

**TOTAL 83 164.30 €**

*Recettes*

Article 021 : virement de la section de fonctionnement 53 000 €  
Article 238-041 : avances versées 30 164.30 €

**TOTAL 83 164.30 €**

**OBJET :**

**Itinéraires de randonnée  
Convention d'usage pour  
Le balisage**

Le Maire donne connaissance au Conseil d'un projet de convention à  
passer avec la Communauté des Communes de Concarneau Cornouaille,  
relatif au fonctionnement des itinéraires de randonnée.

L'engagement de la commune porte sur les points suivants :

- ▶ Veiller à ce que le balisage de l'itinéraire ou du réseau d'itinéraires  
soit conforme aux orientations précisées par le référentiel du PDIPR  
(Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées),
- ▶ Entretien ou faire entretenir l'itinéraire ou le réseau d'itinéraires par  
ses services ou par une structure identifiée,
- ▶ Maintenir avec l'expertise de la 4C le balisage et l'accessibilité de  
l'ensemble des circuits.

La commune est invitée à désigner un interlocuteur privilégié de la 4C  
pour le balisage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-désigne Madame Liliane DONNARD, Conseillère Municipale, comme interlocutrice de la commune auprès de la 4C.

-s'engage à entretenir les itinéraires de randonnée dans la mesure des moyens de la commune.

-autorise le Maire à signer la convention.

**OBJET :**

**Convention**

**Espace VTT Cornouaille**

La 4C a décidé de passer une convention avec la Fédération Française de Cyclisme, la COCOPAQ et le Club VTT/FFC « Kemperle Yaouankiz Team » pour reprendre la gestion et le pilotage du site VTT-FFC « Espace VTT de Cornouaille ». Pour ce faire, les communes concernées par les circuits VTT/FFC doivent passer une nouvelle convention avec la 4C, celle-ci rendant caduque la précédente passée entre le Pays des Portes de Cornouaille et la commune en 1997.

Le Maire donne connaissance au Conseil de cette convention qui définit les rôles de chacun dans le maintien de l'Espace VTT de Cornouaille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne Monsieur Jean Jacques BERTHELOT, Conseiller Municipal comme interlocuteur de la commune auprès de la 4C pour le suivi du site VTT-FFC.

- Autorise le Maire à signer la convention.

**OBJET : Projet de**

**De lotissement communal**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation de bureaux d'études a été lancée pour l'étude d'un lotissement communal sur la réserve foncière de Keryanic, ouverte à l'urbanisation depuis la révision du P.L.U.

Ce projet de lotissement est souhaitable compte tenu qu'il ne reste plus qu'un seul lot à vendre dans le lotissement communal de Lann Blei, par ailleurs le projet de ZAC est actuellement freiné en raison des difficultés d'acquisitions foncières, enfin la réserve foncière de Keryanic est maintenant desservie par le réseau des eaux usées.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant que la commune n'a pas d'autres possibilités dans

l'immédiat de proposer des terrains constructibles,

- Décide de retenir l'offre du Cabinet LE BIHAN-PERON de Quimperlé pour un montant de 11 900 € H.T. étant précisé que la mission concerne uniquement la phase conception jusqu'à l'obtention du permis de lotir.
- Décide d'engager une réflexion concernant la sécurité sur les principaux axes de circulation : route de Tourc'h et route de Quimper notamment car la création d'une nouvelle zone d'habitation générera plus de trafic routier.

**OBJET : Participation  
Pour non réalisation d'aire  
De stationnement**

Le Conseil Municipal,  
Vu sa délibération en date du 21 décembre 2009 décidant  
d'instituer la Participation pour Non Réalisation d'Aires de  
Stationnement.

Considérant que l'instauration de tarifs différenciés entre constructions  
anciennes (500 €) et constructions nouvelles (1 000 €) n'est pas légale,

Décide de fixer un tarif unique de 1 000 € pour toutes les habitations  
concernées.

**OBJET : Dénomination  
De noms de rue**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à la  
dénomination des nouveaux quartiers et lotissements suivants :

**Parc Flustic Huella** : pour les logements de l'OPAC de Quimper  
Cornouaille, situés entre la maison de retraite et le lotissement de Stang  
Louvard

**Impasse de Carn Zu** : lotissement EON

**Ar Ker Vro Mélénik** : logements locatifs situés au bout de la rue  
Chalonic

**Lotissement Triskell** : lotissement TIRARD-LE MEUR à Kernevez

**Parc Lizon** : lotissement GARREC au bourg

**OBJET :**  
**CESSION D'UNE**  
**PARCELLE A LA**  
**COMMUNE**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition de cession gratuite d'une parcelle boisée située au bas du village de Kerguélen, d'une superficie de 8 340 m<sup>2</sup> cadastrée à la section K, sous le n° 690.

Cette parcelle est en indivision, la proposition émane de M. Pascal COTTEN, agissant pour le compte des co-indivisaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-accepte la cession à titre gracieux de la parcelle cadastrée à la section K, sous le n° 690, d'une superficie de 8 340 m<sup>2</sup>.

-autorise le Maire à engager les formalités liées à la cession et à signer tout document s'y rapportant.

**OBJET :**  
**LOCATION DE**  
**PARCELLES**

Par délibération en date du 9 juillet 2010, la commune a décidé d'acquérir une réserve foncière située rue Pasteur.

Cette réserve foncière, constituée des parcelles n° 1001 d'une superficie de 6 100 m<sup>2</sup> en n° 15410 d'une superficie de 4 972 m<sup>2</sup> était louée par l'ancien propriétaire à Monsieur Loïc COUSTANS, agriculteur à Kerambriquen.

D'un commun accord entre les parties, il a été convenu que la commune continuerait de louer les deux parcelles à M. COUSTANS, pendant une durée de cinq ans, puis par périodes de un an, renouvelables, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avant la date d'échéance.

La mise à disposition des parcelles par la commune se fera sous la forme d'une convention à titre précaire.

Le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire.

**OBJET :**  
**MODIFICATION DU**  
**TABLEAU DES**  
**EFFECTIFS**

Le Maire informe le Conseil que suite au recrutement de deux agents :

- Un responsable des services techniques, sur un poste créé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2010,
- Un agent administratif, suite au départ en retraite de Madame Gisèle BALQUIER, rédacteur principal, prévu le 1er juin 2011.

Il y a lieu de modifier le tableau des effectifs communaux de la manière suivante :

CATEGORIE	INTITULE	SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE
A	Attaché principal	1	1
B	Rédacteur principal	1	0
B	Animateur principal	1	1
C	Agent de maîtrise qualifié	1	1
C	Agent de maîtrise	1	2
C	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	4
C	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	2	3
C	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe TNC 17 H 30	1	1
C	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe TC	1	1
C	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe TNC 22H45	2	2
C	Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
C	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
C	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 20H00	1	1
C	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe TC	2	2
C	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe TNC 31H30	1	1
C	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe TNC 28h00	1	1
C	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe TNC 24H30	1	1
C	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe TNC 17H30	1	1
C	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
C	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	3	3
C	Agent du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe TNC 17H30	1	1
	<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>31</b>